



## COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC ANIMA QUÉBEC

Le 27 août 2004, l'AMQ (Association des Mushers du Québec) a rencontré ANIMA Québec (Association Nationale d'Intervention pour le Bien-être des Animaux).

Tout d'abord, on doit mentionner qu'en juin dernier il y a eu adoption de la loi P-42, qui consiste en des règlements sur la sécurité et la santé des animaux au Québec.

Un regroupement provincial a été choisi pour inspecter les lieux de garde et d'élevage: soit ANIMA Québec.

Les inspections débuteront en novembre et seront au nombre de 10 pour la première année. À ces 10 inspections initiales pourront s'ajouter d'autres, sur plaintes.

Un inspecteur-chef est en place, monsieur Guy Leblanc, qui était présent à la réunion. Étaient aussi présents: madame Huguette Lépine (présidente d'ANIMA Québec), Marc Lafontan (président de l'AMQ), Gilles Sagot (vice-président de l'AMQ), Isabelle Vézina (en tant que secrétaire pour l'AMQ).

L'un des buts de notre visite était de pouvoir éventuellement consulter les critères d'inspections pour vérifier qu'ils soient applicables au monde du chien de traîneau; et par la même occasion s'assurer que notre propre code d'éthique correspond à leurs critères d'évaluation. L'AMQ aura très bientôt un droit de regard sur ce document.

On nous a assuré que "Le guide des pratiques généralement reconnues", qui n'est pas encore tout à fait finalisé, avait réuni autour de la table des intervenants de tous les milieux animaliers et que même les mushers y étaient bien représentés, en la personne de madame Lysa Diccio, qui possède une meute d'une vingtaine de chiens. Madame Diccio est également directrice de la SPA de Trois-Rivières, et devait être présente à la rencontre mais a malheureusement eu un empêchement.

Nous avons abordé le sujet des inspecteurs, qui seront des personnes de différents milieux qui auront reçu une formation et seront accrédités par ANIMA Québec. Évidemment, l'endroit d'où viendra un inspecteur (ex.: SPA) devra d'abord être inspecté et accrédité.

Les endroits qui sont visés par les inspections d'ANIMA Québec sont définis comme suit:

Où il y a 3 chiens ou plus avec activités commerciales ou philanthropiques (à but non-lucratif). Donc cela inclus: les animaleries, les pensions, les chenils d'élevage, les refuges, les SPA, etc.

Ils prévoient aussi approcher les différentes municipalités du Québec avec le "Guide des pratiques généralement reconnues", pour éventuellement uniformiser les règlements municipaux concernant les animaux, qui pour l'instant sont soit inexistants dans certaines régions, ou encore qui varient énormément d'un endroit à l'autre.

La mission d'ANIMA Québec en est d'abord une d'éducation, et leur but n'est pas de fermer des chenils à tout prix. Ils sont un REGROUPEMENT, donc tous les secteurs du monde canin (et félin) et leurs intervenants sont invités à coopérer avec eux au bien-être des animaux. Ils sont donc très réceptifs à travailler avec nous et à prendre le pouls de notre réalité de mushers.

Cette réunion et les différents points que l'AMQ a amené vont être discutés dans leur prochain conseil d'administration d'ici deux semaines (début septembre).

Ils ont beaucoup apprécié notre fascicule, qui a été photocopié pour tous et consulté lors de certaines de leurs réunions de comités.

Ils nous ont remis leur rapport d'activités 2003-2004, qui était surtout pour eux une année de mise en place de bases solides et de planification.

Madame Lépine, présidente d'ANIMA-Québec, était ravie de notre visite et nous a assuré que c'était le début d'une longue relation de coopération, donc nous restons en contact avec eux, et nous vous informerons de tout développement qui touchera de près ou de loin le monde du chien de traîneau.